

**ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE**

RESTRICTED

S/NGMTS/W/27

24 juin 1996

(96-2424)

**Groupe de négociation sur les services
de transport maritime**

Original: anglais

COMMUNICATION DE L'ISLANDE

Offre conditionnelle concernant les services de transport maritime

La communication ci-après est distribuée aux membres du Groupe de négociation sur les services de transport maritime à la demande de l'Islande.

L'Islande présente ci-après au Groupe de négociation sur les services de transport maritime son projet d'offre conditionnelle en la matière.

Outre l'offre indiquée ci-après pour les services de transport multimodal, il est à noter que la liste actuelle de l'Islande relative aux services contient des engagements de fond concernant les services de transport routier, seul mode de transport intérieur pertinent dans ce contexte.

La présente offre conditionnelle pourra être modifiée, complétée ou réduite au cours des négociations sur les services de transport maritime.

ISLANDE - PROJET D'OFFRE CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT MARITIME

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
SERVICES DE TRANSPORT MARITIME Transports internationaux (marchandises et voyageurs) CPC 7211 et 7212 <u>y compris</u> le transport de cabotage 1)	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3)a) Etablissement d'une société immatriculée aux fins de l'exploitation d'une flotte battant pavillon islandais: non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>b) Autres formes de présence commerciale 2): Néant</p> <p>4)a) Equipages: non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>b) Personnel d'encadrement employé en raison d'une présence commerciale selon la définition donnée sous 3b) ci-dessus: non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3)a) Non consolidé</p> <p>b) Néant</p> <p>4)a) Non consolidé</p> <p>b) Non consolidé</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
SERVICES MARITIMES AUXILIAIRES				
- Services de manutention des cargaisons maritimes 3)	1) Néant	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	3) Néant	
	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	4) Néant	
- Services d'entreposage (CPC 742); services de dédouanement 4); services des centres et des dépôts de conteneurs 5)	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	3) Néant	
	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	4) Néant	
- Services des agences maritimes 6); services de transitaires 7)	1) Néant	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	3) Néant	

* Un engagement sur ce mode de fourniture n'est pas possible.

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
- Autres services de transport auxiliaires annexes 8)	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"			
	Services auxiliaires requis par les opérateurs de transports maritimes: Les services suivants sont mis à la disposition des fournisseurs de transports maritimes internationaux selon des clauses et conditions raisonnables et non discriminatoires: 1. Pilotage 2. Remorquage et traction 3. Embarquement de provisions, de combustible et d'eau			

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
			4. Collecte des ordures et évacuation des eaux de déballastage 5. Services techniques portuaires 6. Aides à la navigation 7. Services opérationnels à terre, indispensables à l'exploitation des navires, notamment communications, services d'eau et d'électricité 8. Installations pour réparation en cas d'urgence 9. Services d'ancreage et d'accostage 10. Manutention et entreposage des conteneurs, transport du fret	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
			Lorsque les services de transport par route et de navigation côtière et les services auxiliaires connexes ne sont pas entièrement couverts d'une autre manière dans la présente liste, un entrepreneur de transport multimodal peut louer ou affréter des camions et tout matériel connexe afin d'assurer l'acheminement dans le pays de marchandises pour lesquelles il y a eu transport maritime international, ou peut avoir accès à ces formes de services de transport et les utiliser pour fournir des services de transport multimodal	

APPENDICE

NOTES CONCERNANT LES TRANSPORTS MARITIMES

On entend par " clauses et conditions raisonnables et non discriminatoires " aux fins des opérations de transport multimodal d'organiser le transport de ses marchandises dans les délais prévus, en ayant notamment priorité sur les autres marchandises arrivées au port à une date ultérieure. On entend par " entrepreneur de transport multimodal " toute personne au nom de laquelle le connaissment/document de transport multimodal ou tout autre document attestant l'existence d'un contrat de transport multimodal de marchandises est délivré et qui est chargée du transport des marchandises en vertu du contrat de transport.

1. Le "cabotage" s'entend du transport maritime de marchandises et de passagers entre les ports islandais.
2. On entend par " autres formes de présence commerciale pour la fourniture de services de transport maritime international " la possibilité pour des fournisseurs de services de transport maritime international d'autres Membres d'exercer localement toutes les activités nécessaires pour fournir à leurs clients un service de transport partiellement ou totalement intégré, dans lequel le transport maritime constitue un élément substantiel (cet engagement ne doit toutefois pas être considéré comme limitant d'une quelque façon les engagements pris au titre du mode de fourniture transfrontières).

Ces activités englobent sans s'y limiter:

- a) la commercialisation et la vente de transports maritimes et de services connexes par contact direct avec les clients, depuis la fixation des prix jusqu'à la facturation, ces services étant exploités ou offerts par le fournisseur de services lui-même ou par des fournisseurs de services avec lesquels le vendeur des services a passé des arrangements commerciaux permanents;
- b) l'acquisition, pour leur propre compte ou au nom de leurs clients (et la revente à leurs clients) de tous services de transport et services connexes, y compris les services de transport intérieurs par n'importe quel mode, notamment les voies de navigation intérieures, la route et le rail, qui s'avétera nécessaire pour fournir le service intégré;
- c) l'établissement des documents de transport, documents de douane ou autres documents liés à l'origine et aux caractéristiques des marchandises transportées;
- d) la fourniture d'informations commerciales par tous les moyens, y compris les systèmes d'information informatisés et les échanges de données électroniques (sous réserve des dispositions de l'annexe sur les télécommunications);
- e) la passation de tous arrangements commerciaux (y compris la participation au capital d'une société) et la nomination du personnel recruté localement (ou s'il s'agit de personnel étranger, sous réserve de l'engagement horizontal concernant les mouvements de personnel) avec n'importe quelle agence maritime établie localement;

ISLANDE (suite)

- f) les prestations fournies pour le compte des sociétés, l'organisation de l'escale du navire ou, si nécessaire, la prise en charge de marchandises.
- 3. Les "services de manutention des cargaisons maritimes" s'entendent des activités exercées par des sociétés de manutention, notamment les sociétés d'exploitation des terminaux, mais à l'exclusion des activités directes des dockers, dès lors que cette main-d'œuvre est organisée indépendamment des sociétés de manutention ou des sociétés d'exploitation des terminaux. Ces activités comprennent l'organisation et la supervision des opérations suivantes:
 - chargement de la cargaison à bord du navire et déchargement de cette cargaison;
 - saisissement et désaisissage de la cargaison;
 - réception/livraison et entreposage en lieu sûr des marchandises avant l'embarquement ou après le déchargement.
- 4. Les "services de dédouanement" (ou services de courtiers en douane) s'entendent des activités qui consistent à effectuer pour le compte d'une autre partie les formalités douanières relatives à l'importation, à l'exportation ou au transport de bout en bout des marchandises, que ce service constitue l'activité principale du fournisseur de services ou en soit un complément habituel.
- 5. Les "services des centres et des dépôts de conteneurs" s'entendent des activités qui consistent à entreposer les conteneurs, que ce soit dans les zones portuaires ou à l'intérieur des terres, aux fins de leur empotage, de leur dépotage, de leur réparation et de leur préparation en vue de leur mise à disposition pour le transport maritime.
- 6. Les "services des agences maritimes" s'entendent des activités qui consistent à représenter en qualité d'agents, dans une zone géographique donnée, les intérêts commerciaux d'une ou de plusieurs sociétés de transports maritimes aux fins suivantes:
 - commercialisation et vente de services de transport maritime et services connexes, de la fixation des prix à la facturation, et délivrance des connaissances au nom des sociétés; acquisition et revente des services connexes nécessaires, établissement des documents et fourniture d'informations commerciales;
 - prestations fournies pour le compte des sociétés, organisation à l'escale du navire ou, si nécessaire, prise en charge de marchandises.
- 7. Les "services de transitaire" s'entendent des activités qui consistent à organiser et à surveiller les opérations d'expédition pour le compte des expéditeurs, y compris l'acquisition de services de transport et services connexes, l'établissement des documents et la fourniture d'informations commerciales.
- 8. Les "autres services de transport annexes et auxiliaires" s'entendent des services suivants: services de courrage de marchandises; services de vérification des factures et d'information sur le taux de fret; services d'établissement des documents de transport; services d'emballage et de mise en caisse et de déballage et de sortie de caisse; services d'inspection, de pesage et d'échantillonnage et services de réception et d'acceptation du fret (y compris le ramassage et la livraison des marchandises au plan local).